

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Biopren 4 GR PLUS Larvicide granule

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: FR-2023-0002

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0028148-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	2
5. Conditions générales d'utilisation	8
5.1. Consignes d'utilisation	8
5.2. Mesures de gestion des risques	8
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	9
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	9
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	9
6. Autres informations	9

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

BIOPREN 4 GR PLUS LARVICIDE GRANULE
SOLFAC LARVEX
SOLFAC LARVICIDE

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Bábolna Bioenvironmental Centre Private Limited Company
	Adresse	Szállás u. 6. H-1107 Budapest Hongrie
Numéro de l'autorisation	FR-2023-0002	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0028148-0000	
Date de l'autorisation	13/01/2023	
Date d'expiration de l'autorisation	31/01/2030	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Bábolna Bioenvironmental Centre Private Limited Company
Adresse du fabricant	Szállás utca 6 1107 Budapest Hongrie
Emplacement des sites de fabrication	Köves J. u 1 2943 Bábolna Hongrie

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1386 - (S)-méthoprène
Nom du fabricant	Bábolna Bioenvironmental Centre Private Limited Company
Adresse du fabricant	Szállás u. 6 1107 Budapest Hongrie
Emplacement des sites de fabrication	Szállás u 6 1107 Budapest Hongrie

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(S)-méthoprène	Isopropyl-(2E,4E,7S)-11-methoxy-3,7,11-trimethyl-2,4-dodecadienoate	Substance active	65733-16-6		0,421

2.2. Type de formulation

GR - Granulés

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Contient du Polyéthylenglycol-15-hydroxystéarat. Peut produire une réaction allergique.
Conseils de prudence	Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Larves de mouches – Utilisateurs professionnels et non-professionnels

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Musca domestica</i> Nom commun: Mouche domestique Stade de développement: Larves Nom scientifique: <i>Stomoxys calcitrans</i> Nom commun: Mouche des étables Stade de développement: Larves Nom scientifique: <i>Eristalis tenax</i> Nom commun: Eristale tenace Stade de développement: Larves
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Intérieur des bâtiments d'élevage fermés (porcs, bovins, volailles, équins, etc.) : traitement du fumier dans les porcheries fermées, les étables de bovins et les poulaillers, ainsi que dans les écuries et autres bâtiments d'élevage. Extérieur : Fosse à fumier étanche et isolée.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Dispersion Description détaillée: Dispersion sur le fumier
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 30 g/m ² Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: Dosage: 30 g/m ² Le produit doit être répandu uniformément sur la surface du fumier à la main, avec un verre doseur ou avec un dispositif approprié (par exemple un applicateur de granulés portable), selon le dosage suivant: Porcheries, étables: - Caillebotis: Appliquer le 3ème jour après l'introduction du nouveau bétail. Traiter tout le sol de la fosse à lisier. Il est nécessaire de répéter le traitement après chaque élimination des déjections. - Litière profonde: Appliquer sur chaque nouvelle couche de litière et répéter le traitement après chaque augmentation de 8 à 10 cm de la couche de litière.

Fermes avicoles:

- Cage: Traiter le fumier accumulé (à chaque nouvelle couche de 10 cm d'épaisseur) sous les cages.

- Litière profonde: Appliquer sur chaque nouvelle couche de litière et répéter le traitement après chaque augmentation de 10 cm de la couche de litière.

Dans le cas de substrats très secs (litière de poulet, par exemple), l'effet du produit peut être plus lent. L'ajout de 100-200 mL d'eau / m² au substrat peut faciliter le développement de l'effet larvicide dans le cas de conditions environnementales très sèches.

Fumier entreposé à l'extérieur:

Ne doit être traité que s'il est placé dans une fosse à fumier étanche, isolée et répondant aux autres exigences en matière de stockage sécurisé des excréments. Lors du traitement d'excréments stockés à l'extérieur, appliquer le produit à la dose de 30 g/m².

Arrêter de traiter les excréments avec le larvicide au moins deux mois avant de les épandre / traiter dans les champs.

Le produit peut contrôler le nombre de mouches adultes nouvellement écloses pendant une période allant jusqu'à 12 semaines après le traitement si les instructions d'application ci-dessus sont respectées.

Le nombre maximum d'applications annuelles est de six.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel
Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Professionnels
Sac en papier avec un film interne en PEBD : 10 - 15 - 20 - 25 kg
Sac en PP ou PEHD : 10 - 15 - 20 - 25 kg
Boite en carton avec un film interne PEBD : 100 - 200 - 250 - 500 - 750 - 1000 - 1500 - 2000 g
Seau en PP ou PEHD : 0,5 - 0,75 - 1 - 1,5 - 2 - 2,5 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 12,5 - 15 - 20 - 25 kg

Boite ou bouteille en PP ou PEHD : 100 - 200 - 250 - 500 - 1000 g

Non-professionnels

Boite en carton avec un film interne en PEBD : 100 - 200 - 250 - 500 - 750 - 1000 - 1500 - 2000 g

Seau en PP ou PEHD : 0,5 - 0,75 - 1 - 1,5 - 2 - 2,5 - 3 - 4 - 5 kg

Boite ou bouteille en PP ou PEHD : 100 - 200 - 250 - 500 - 1000 g

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Larves de coléoptères – Utilisateurs professionnels et non-professionnels

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Alphitobius diaperinus</i> Nom commun: petit ténébrion Stade de développement: Larves
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Intérieur des bâtiments fermés d'élevage de volailles : traitement du fumier de volailles. Extérieur : fosse à fumier de volaille étanche et isolée.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Dispersion Description détaillée: Dispersion sur le fumier
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 30 g/m ² Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: Dosage: 30 g/m ² Le produit doit être répandu uniformément sur la surface du fumier à la main, avec un verre doseur ou avec un dispositif approprié (par exemple un applicateur de granulés portable), selon le dosage suivant: - Cage: Traiter le fumier accumulé (à chaque nouvelle couche de 10 cm d'épaisseur) sous les cages. - Litière profonde: Appliquer sur chaque nouvelle couche de litière et répéter le traitement après chaque augmentation de 10 cm de la couche de litière. Disperser les granulés sur la surface du fumier dans les 3 jours suivant l'introduction du bétail, puis de traiter chaque nouvelle couche de fumier de 10 cm d'épaisseur. Uniquement pour les utilisateurs non-professionnels : Appliquer le produit après chaque nettoyage, sur la première nouvelle couche de fumier / litière fraîche.

Dans le cas de substrats très secs (litière de poulet, par exemple), l'effet du produit peut être plus lent. L'ajout de 100-200 mL d'eau / m² au substrat peut faciliter le développement de l'effet larvicide dans le cas de conditions environnementales très sèches.

Fumier entreposé à l'extérieur

Ne doit être traité que s'il est placé dans une fosse à fumier étanche, isolée et répondant aux autres exigences en matière de stockage sécurisé des excréments. Lors du traitement d'excréments stockés à l'extérieur, appliquer le produit à la dose de 30 g/m².

Arrêter de traiter les excréments avec le larvicide au moins deux mois avant de les épandre / traiter dans les champs.

Le produit peut inhiber le développement des larves du petit ténébrion pendant une période allant jusqu'à 12 semaines après le traitement si les instructions d'application ci-dessus sont respectées.

Le nombre maximum d'applications annuelles est de six.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Professionnels

Sac en papier avec un film interne en PEBD : 10 - 15 - 20 - 25 kg

Sac en PP or PEHD : 10 - 15 - 20 - 25 kg

Boite en carton avec un film interne PEBD : 100 - 200 - 250 - 500 - 750 - 1000 - 1500 - 2000 g

Seau en PP ou PEHD : 0,5 - 0,75 - 1 - 1,5 - 2 - 2,5 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 12,5 - 15 - 20 - 25 kg

Boite ou bouteille en PP ou PEHD : 100 - 200 - 250 - 500 - 1000 g

Non-professionnels

Boite en carton avec un film interne en PEBD : 100 - 200 - 250 - 500 - 750 - 1000 - 1500 - 2000 g

Seau en PP ou PEHD : 0,5 - 0,75 - 1 - 1,5 - 2 - 2,5 - 3 - 4 - 5 kg

Boite ou bouteille en PP ou PEHD : 100 - 200 - 250 - 500 - 1000g

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant emploi et suivre toutes les consignes indiquées.
- Ne pas utiliser le produit en continu.
- Tenir compte du cycle de vie et des caractéristiques des insectes cibles pour adapter les traitements. En particulier, cibler le stade de développement le plus sensible de l'organisme cible, le moment des applications et les zones à traiter.
- Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et autres mesures d'hygiène publique, en tenant compte des spécificités locales (conditions climatiques, espèces cibles, conditions d'usage, etc.).
- Alternier les produits contenant des substances actives ayant des modes d'action différents (afin d'éliminer les individus résistants dans la population).

5.2. Mesures de gestion des risques

- Tenir hors de portée des enfants et des animaux domestiques.
- Eviter le contact entre le bétail et le produit. Si ce n'est pas possible, retirer le bétail lors du traitement.
- Ne pas utiliser le produit quand les effluents ou rejets des bâtiments d'élevage ou des zones de stockage des lisiers et fumiers peuvent être dirigés vers une station d'épuration ou tout environnement aquatique.
- Couvrir toutes les surfaces et équipements en contact avec l'alimentation et l'eau de boissons des animaux de rente.
- Enlever toute denrée alimentaire et boissons avant le traitement.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INHALATION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS D'INGESTION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau.
- Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
- Appeler un centre antipoison/un médecin.
- Si un avis médical est nécessaire, avoir l'emballage du produit ou l'étiquette à portée de main.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de stockage : 3 ans
- Ne pas stocker le produit à une température supérieure à 35°C.
- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'abri de la lumière directe.

6. Autres informations

- En cas d'inefficacité du traitement, le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché devra informer l'Autorité Compétente.